

LE CONTRAT TERRITORIAL DE LA DOÛE, ON EN EST OÙ?

NUMÉRO 3



Janvier 2016

Bassin versant de la Doüe

La prolifération de cyanobactéries dans les milieux aquatiques du département de la Dordogne a une incidence néfaste sur la qualité de l'eau potable et la baignade.

Cette situation résulte de plusieurs facteurs, notamment d'un nombre important d'étangs, parfois insuffisamment entretenus, mais également de dispositifs d'assainissement non règlementaires, et enfin de pratiques agricoles perfectibles en matière de fertilisation et d'abreuvement des cheptels.

Afin de garantir la qualité de la ressource pour le consommateur et pour le tourisme, le Contrat Territorial de la Doüe agit sur chacun des facteurs identifiés en aidant au financement d'effacement de certains étangs, de réhabilitation des installations d'assainissement vétustes et d'évolution des pratiques agricoles. À ce jour, nous sommes dans la phase de mise en œuvre de ces actions territoriales.



Effacement d'un étang



Chantier d'assainissement



Suivi et conseil agricole individuel

Les partenaires



Dans ce numéro, zoom sur deux actions du Contrat Territorial de la Doüe



Article 1 : Les étangs, espaces de loisir, milieux à entretenir.

Focus sur l'opération groupée au lieu-dit Barraud, sur la commune de Saint-Estèphe, avec la mise aux normes des plans d'eau.

Articles accompagnés de témoignages

Article 2 : L'assainissement, plus qu'une nécessité, une solution pour traiter les eaux usées.

Focus sur l'action de réhabilitation des filières d'assainissement individuel ; avec un exemple sur la commune de Saint-Estèphe.



En quatrième page, la présentation du projet pédagogique à destination des scolaires du Réseau d'Éducation Prioritaire du Nord Dordogne, co-animé entre la technicienne-rivière du secteur et l'animatrice du bassin versant de la Doüe.

VOLET « MILIEUX AQUATIQUES » - Focus sur les étangs

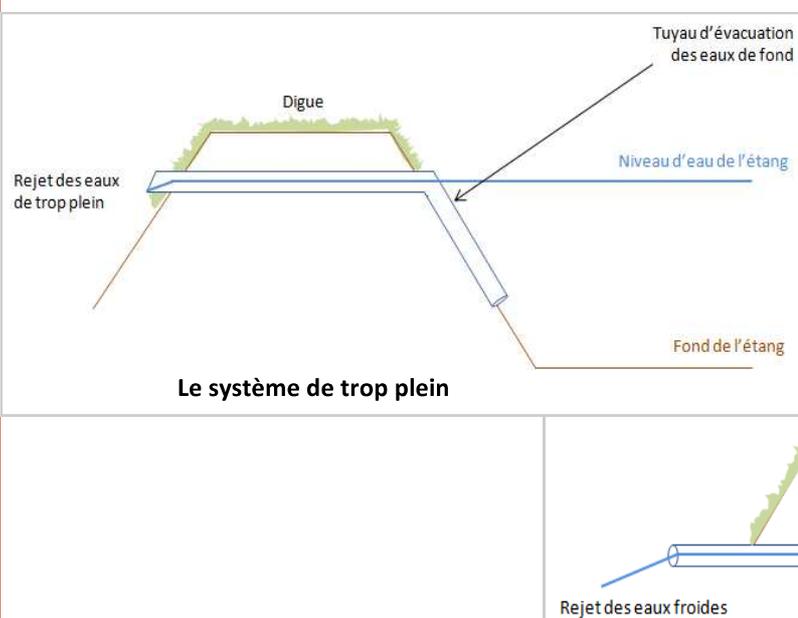
LES ÉTANGS, ESPACES DE LOISIR, MILIEUX À ENTREtenir



La majorité de nos étangs a été créée dans les années 1960-1970. Initialement construits pour avoir des réserves en eau, ils se sont vite transformés en zone d'agrément et de loisir. Cet engouement pour les étangs a entraîné une densité accrue de ces surfaces en eau sur le réseau hydrographique de la Doüe. Ces étangs, en barrage du cours d'eau, concentrent les apports du bassin versant et sont le siège de proliférations de cyanobactéries, dû à un manque de gestion depuis de nombreuses années. Les plans d'eau doivent être vidangés régulièrement afin d'éviter l'accumulation de vases et de matières organiques, et ainsi limiter le risque de développements de cyanobactéries.

Pourquoi rejeter les eaux de fond d'un étang ?

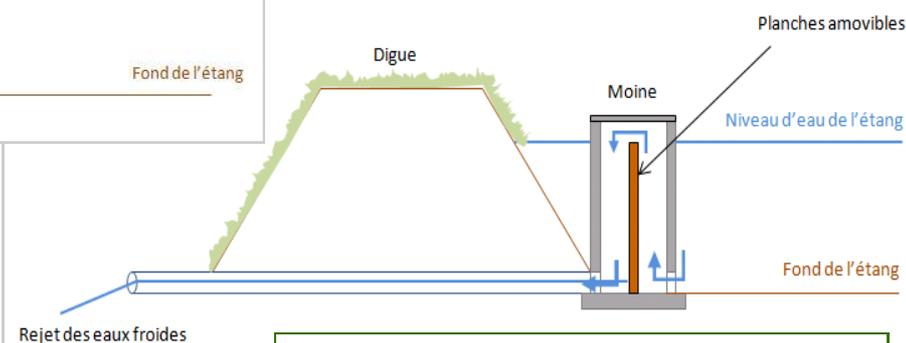
Deux systèmes d'évacuation des eaux de fond (SEEF) existent :



Trois bonnes raisons de rejeter les eaux de fond :

- 1 : Relève d'une obligation réglementaire
- 2 : Diminue l'impact thermique de l'étang sur le ruisseau
- 3 : Augmente la productivité piscicole du plan d'eau

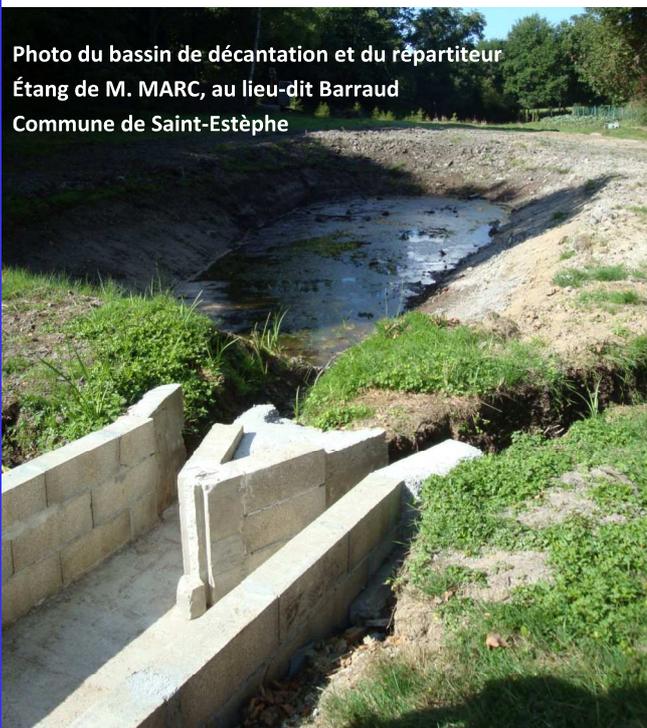
Le système de moine



Si vous êtes propriétaire d'un étang et que vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à contacter votre chargé de missions étangs du Parc : **Marc PICHAUD**, au **05 53 55 36 07**.

Aménagement d'étangs en opération groupée

Photo du bassin de décantation et du répartiteur
Étang de M. MARC, au lieu-dit Barraud
Commune de Saint-Estèphe



Les propriétaires d'étangs peuvent se regrouper pour aménager leurs plans d'eau. Ils obtiennent ainsi des taux de subvention bonifiés de 60% au lieu de 30% pour la mise en place de pêcheries, des bassins de décantation, de dérivations, de moines ou systèmes équivalents. Pour cela, il faut être situé sur un même linéaire de ruisseau, prendre en compte tout ce linéaire et être au moins trois propriétaires.

Témoignage d'un propriétaire, M. MARC, qui s'est regroupé avec ses voisins, pour diminuer l'impact de leurs étangs, sur une branche regroupant cinq plans d'eau :

« Nous nous sommes regroupés, avec mes voisins d'étangs, afin de bénéficier de subventions bonifiées pour réaliser les travaux nécessaires. Suite à la réunion à Saint-Estèphe on a pris contact avec Marc PICHAUD*, qui nous a bien expliqué la démarche. Nous avons même rencontré l'Agence de l'Eau, qui est le financeur de nos travaux, avant de nous lancer dans ce projet. M. PICHAUD* s'est occupé de tous les papiers, du dossier technique à la demande de subvention, aidé par Astrid BATS, et cela a été un plus, ils nous ont bien accompagné ! J'ai fait les travaux adéquats sur mes étangs, pour améliorer la qualité de l'eau du secteur. J'espère que cela sera suivi, pour voir s'il y aura un réel impact positif. »

VOLET « ASSAINISSEMENT » - Focus sur les installations individuelles

L'ASSAINISSEMENT, PLUS QU'UNE NÉCESSITÉ, UNE SOLUTION POUR TRAITER LES EAUX USÉES



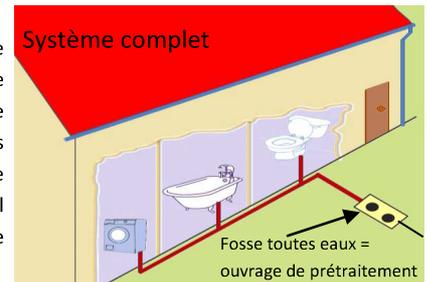
Le bassin versant de la Doüe est un territoire rural, avec habitat dispersé. L'imbrication de ces deux facteurs fait que les installations d'assainissement non collectif, bien présentes sur le secteur, sont vétustes, voire inexistantes. Ces dernières peuvent entraîner des rejets d'eaux brutes ou des rejets d'eaux prétraitées dans les milieux naturels, et in fine dans la Doüe. Le réseau hydrographique de la Doüe étant dense, tout rejet d'eaux usées impactera les enjeux « baignade » et « eau potable » du territoire, avec des pollutions bactériennes dans le Grand Étang de Saint-Estèphe et dans la retenue de Moulin Pinard.

La réhabilitation des installations d'assainissement individuel : une action clé pour diminuer les pollutions

Les eaux usées de la machine et de la baignoire ne sont pas raccordées et seule une fosse septique est présente. Un risque sanitaire et environnemental est avéré car des rejets sont présents.



Toutes les eaux usées d'une habitation doivent être connectées à un ouvrage de prétraitement pour ne pas qu'il y ait de risque sanitaire et/ou environnemental. Il ne faut pas omettre la partie de traitement (=épandage)!



Le SIDE de la Région de Nontron est compétent pour conseiller et accompagner les usagers. Céline CHEMINADE*, responsable du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) au SIDE, nous explique la démarche de réhabilitation :

« Un diagnostic est établi en présence du propriétaire. Si l'installation présente un risque sanitaire et/ou environnemental avéré, le SPANC propose au propriétaire de rentrer dans la démarche du contrat territorial, pour réhabiliter son système d'assainissement. Cette initiative va lui permettre d'obtenir une aide financière forfaitaire de 4 200 €, sous réserve que son dossier soit éligible par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (financeur). Une convention de mandat est alors signée entre le propriétaire, le SIDE et l'Agence de l'Eau. Le SPANC est là pour accompagner le propriétaire du montage de son dossier administratif, jusqu'à l'exécution des travaux de la filière d'assainissement. »

Pour plus d'informations concernant les démarches de réhabilitation, n'hésitez pas à contacter votre référente ANC du SIDE : **Céline CHEMINADE**, au **05 53 56 25 58**.

L'engagement volontaire des propriétaires

Témoignage de Mme SERTIER, volontaire avec son mari, pour réhabiliter leur filière d'assainissement individuel (commune de Saint-Estèphe) :

Quelles ont été vos motivations pour adhérer à la démarche ?

« En premier, la subvention de 4 200 €. La deuxième est liée à la plus-value qu'aura la maison le jour de la vente. On revend plus facilement quelque chose en bon état. Notre troisième motivation fut d'ordre écologique. Au niveau local, nous avons apporté notre contribution à l'environnement. »

Quelles étaient vos appréhensions liées au projet de réhabilitation ?

« Dans quel état allait-on retrouver le terrain? Les travaux étaient d'une grande ampleur! Mais dès le départ on a eu confiance en l'entrepreneur que nous avons choisi. C'est très important que la personne qui vient faire les travaux chez vous soit en accord avec vos attentes. Le projet était défini par le bureau d'étude, mais l'entrepreneur a réellement été à notre écoute. »

Quel a été votre ressenti vis-à-vis de l'accompagnement du SIDE ?

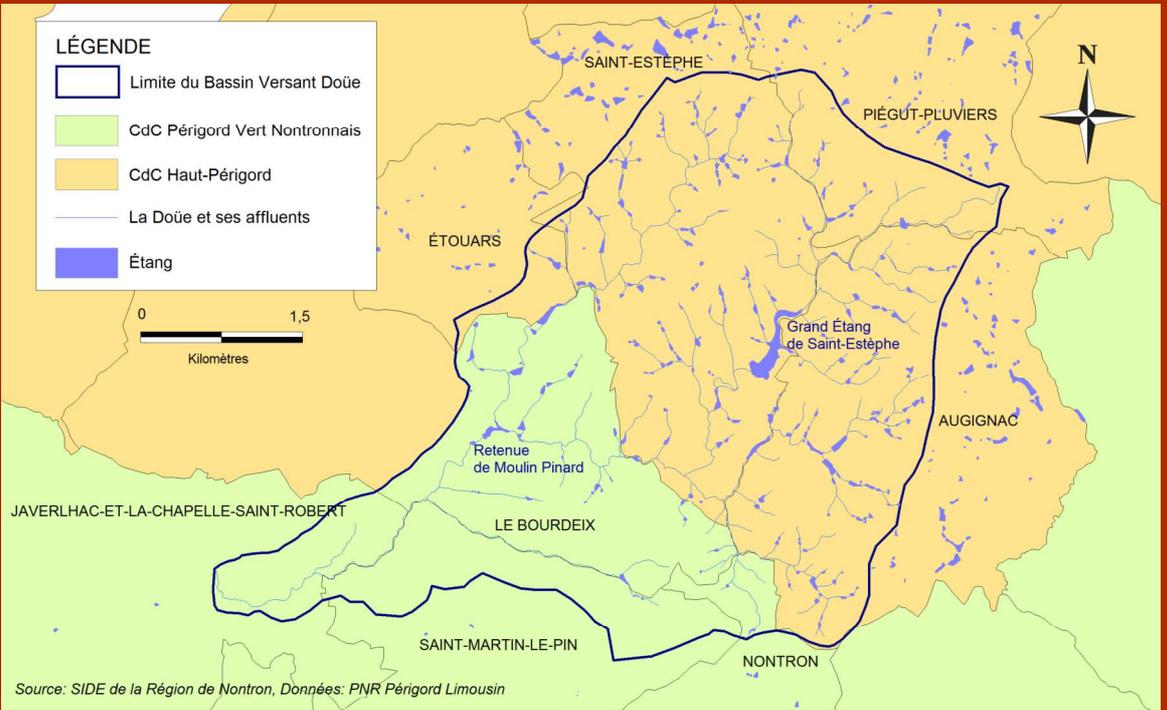
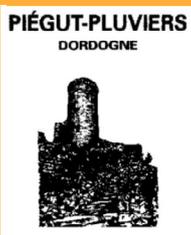
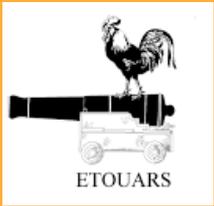
« Que le Syndicat s'occupe de la démarche administrative a été un véritable soulagement. Cet accompagnement doit perdurer car il faut que cela soit simple. Les techniciens rencontrés ont été cohérents du début jusqu'à la fin avec nous, ce qui nous a permis d'avoir confiance en eux, et en la démarche de réhabilitation. De plus, l'aide financière a rapidement été versée, dans les délais que l'on nous avait indiqués. Pour que les actions se réalisent, il est nécessaire qu'un « bouche à oreille » positif se fasse. »



Photo pendant la réalisation des tranchées d'épandage



Photo sept mois après les travaux et réensemencement



Source: SIDE de la Région de Nontron, Données: PNR Périgord Limousin

Les collectivités s'engagent au service de la protection de l'eau...



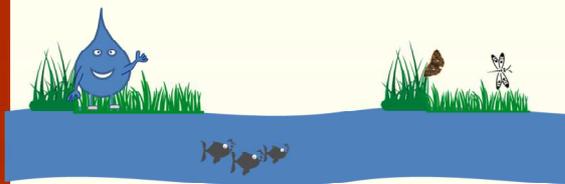
Animations sur le thème de l'eau

Afin de sensibiliser un large public dès le plus jeune âge à la préservation de la ressource en eau, Gaëlle KERNEIS (technicienne rivière sur le territoire des communautés de communes du Haut Périgord et du Périgord Vert Nontronnais) et Astrid BATS (animatrice du Contrat de la Doûe au SIDE) ont été missionnées, afin d'intervenir en milieu scolaire, sous réserve de l'accord du corps enseignant.



Au travers d'un poster détaillant le cycle naturel de l'eau, d'une maquette représentant un bassin versant (cf. photo ci-dessus), et d'autres outils ludiques et pédagogiques, les animatrices veulent apporter leur savoir-faire sur les notions du cycle de l'eau (naturel et domestique), les fonctionnalités des cours d'eau, les caractéristiques d'un bassin versant, et surtout sur la biodiversité que renferment les milieux aquatiques, afin de faire passer un message éco-citoyen à nos générations futures.

Interventions dans les classes du Cycle 3 (CM1 et CM2), sur l'ensemble du Réseau d'Éducation Prioritaire de Piégut-Pluviers, prévues pour le printemps 2016, avec une sortie en extérieur.



Un grand merci aux personnes qui ont témoigné dans ce bulletin

***Marc PICHAUD**

Chargé de mission Étangs au Parc Naturel Régional du Périgord Limousin

***Céline CHEMINADE**

Responsable du Service Public Assainissement Non Collectif au SIDE de la Région de Nontron

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Cofinancement du bulletin avec le SIDE



Ont activement collaboré à la réalisation de ce bulletin :

Contact SIDE :
Astrid BATS
Animatrice du Contrat Territorial
a.bats@side-reg-nontron.com